



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/2009

D - 20090100

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sarah BROMBERG, Mme Martine DIEZ,

Création d'une pépinière d'entreprises. Pépinière éco créative des Chartrons. Information. Décision.

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a affiché la volonté de favoriser la création d'entreprises au cœur de la cité.

Par ailleurs, des orientations sectorielles ont été exprimées en direction notamment des éco-activités, des technologies de l'information et de la communication et enfin de l'économie créative.

De plus notre collectivité a affiché des objectifs forts au travers de l'agenda 21 en matière de développement durable, ainsi qu'une approche territoriale qui s'est traduite par le projet de territoire Bacalan Bastide relatif à l'obtention et la mise en oeuvre des fonds FEDER 2007-2013.

En cohérence avec ces trois objectifs, il s'agit d'inscrire Bordeaux dans le dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises par la proposition qui vous est faite

- de créer une pépinière d'entreprises innovantes,
- prioritairement dans le domaine des éco-activités, des TIC et de l'économie créative

- dans le quartier des Chartrons.

La vocation première de cette pépinière sera d'héberger des entreprises en création qui demandent un accompagnement dans les premiers mois de leur activité, le temps de trouver leur place sur le marché et de parfaire la formation des porteurs de projet.

Les éco entreprises connaissent une croissance soutenue de 5% en France depuis 10 ans. Elles interviennent dans les domaines de la lutte contre la pollution de l'air de l'eau et des sols, de la limitation et du traitement des déchets, de la limitation des nuisances sonores, de la promotion des énergies renouvelables, de la limitation de la consommation énergétique, des éco - produits, des éco - matériaux, des produits éco - conçus ou éco - labellisés.

Le secteur des techniques de l'information et de la communication, le développement de l'immatériel concourent également à la diffusion de l'innovation et à la réduction de l'impact écologique des activités humaines.

Enfin l'économie créative, à la croisée de l'économie et de la création artistique fait l'objet d'une réflexion approfondie en vue de sa promotion. Une étude récente menée par le BRA a montré que la filière représentait près de 14 000 emplois dans l'agglomération avec des points forts en matière de développement de logiciels, de création de jeux électroniques, ou encore dans les domaines du design, de l'architecture ou de la publicité.

Ce sont donc ces secteurs que la pépinière d'entreprises des Chartrons entendra développer prioritairement.

La pépinière comportera également une activité à vocation sociale et solidaire. En effet, elle accueillera la première couveuse d'activités girondine et hébergera la Maison de l'initiative et de l'Entrepreneariat.

Une recherche immobilière a permis de localiser un immeuble de bureaux sis à l'angle de la rue André Darbon et de la rue Barreyre, dans la ZAC des Chartrons, îlot L, propriété de Domofrance. il s'agit d'un lot de 846 m² de bureaux neufs, en copropriété, assorti de 11 places de stationnement qui permettra d'héberger une vingtaine d'entreprises en création

Les négociations avec Domofrance sont en cours pour déterminer le prix de cession.

Par ailleurs, compte tenu de son intérêt, cette opération est susceptible d'être soutenue par l'Union Européenne (FEDER), le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Caisse des Dépôts.

Il vous est proposé aujourd'hui de valider le principe de la réalisation de la pépinière éco créative des Chartrons, d'autoriser le maire à poursuivre les négociations avec Domofrance et de solliciter les cofinancements des partenaires mentionnés ci-dessus. Un dossier complet vous sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal avec les budgets d'investissement et de fonctionnement finalisés, assortis des tableaux de financement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

